# Patrimoines et citoyennetés

## Considérations actuelles

Jean-Louis TORNATORE

Université de Bourgogne-Franche-Comté,
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche « Sociétés, Sensibilités, Soin »

**Résumé :** Ce texte écrit en 2016 constitue une de mes premières formulations de l'hypothèse contre-hégémonique du patrimoine, examinée ici en éclairant la relation entre patrimoine et citoyenneté. Sans résoudre la question de savoir si cette hypothèse peut donner lieu à l'expérimentation d'une radicalité patrimoniale, particulièrement au sein de situations radicales telles que les ZAD, j'avance qu'à tout le moins, elle se doit d'engager une triple réévaluation : comme politique de l'héritage, comme politique de l'attention et comme politique d'expression des dissensus.

**Mots-clés :** Patrimoine, citoyenneté, héritage, attention, dissensus, zad, contre-hégémonique

Le thème de la citoyenneté s'est à un moment[1] imposé au croisement de ma réflexion sur le patrimoine et les patrimonialisations – un domaine de recherche auquel j'émarge depuis une vingtaine d'années – et d'un intérêt plus récent pour les expériences qui portent une critique radicale du capitalisme, qui s'inscrivent dans une recherche de réinvention de la démocratie et d'instauration de « communs » fondés sur de nouvelles relations entre les êtres qui peuplent la terre. Or la radicalité, proclamée et vécue, de ces expériences porte la remise en question voire le rejet de mots, tels patrimoine et citoyen, patrimonialité et citoyenneté, – et de leurs institutions – qui seraient marqués de manière indélébile et irréversible par le monde qui les aurait mis en circulation et auquel elles s'affrontent. Dans le même temps, elle pose les termes d'une alternative dont on pressent qu'il s'y joue l'instauration du monde souhaité et projeté : faut-il laisser ces mots à leur monde, en estimant qu'ils ne seraient pas sinon plus transposables ou récupérables, ou bien, considérant qu'à l'instar des concepts, il n'y a pas de ciel

[1] Ce texte a été écrit en 2016. Le thème de la citoyenneté est nettement moins prégnant dans mon travail aujourd'hui, sauf à troquer « citoyen » par « plébéien », à la suite de Noël Barbe (2019). Pour des analyses plus récentes, voir Tornatore 2019.

pour eux[2], faut-il s'engager dans une guerre des mots et refuser de les laisser à l'ennemi, en posant qu'il relève de la radicalité même de les re-qualifier, de les re-composer dans de nouveaux attachements signifiants et performatifs ? Je propose de réfléchir ici à la mise en relation de ces mots, dans l'idée que la démocratisation du patrimoine et l'essor de pratiques de « démocratie patrimoniale » ont pu concourir à la qualification de « patrimoines citoyens », à l'éclosion d'une sorte de « citoyenneté patrimoniale » : on voit bien, à l'insatisfaction que procure l'énoncé de ces expressions, le problème que pose un tel assemblage : concourt-il à redoubler et donc à conforter l'impossibilité des mots qui le constituent ou bien suggère-t-il une condition de possibilité de leur renouvellement ?

## 1 De la nation...

Cette mise en relation est dans l'air du temps, du moins celui de l'État patrimonial. En effet, le thème de la 33e édition des Journées du Patrimoine qui se sont déroulées les 17 et 18 septembre 2016 était précisément : « Patrimoine et citoyenneté ». On sait le succès jamais démenti de cette manifestation créée au début des années 1980 par le ministère de la Culture de Jack Lang, sous la présidence de François Mitterrand. Si ces Journées sont l'occasion pour les Français de visiter un grand nombre de monuments et de lieux institués de la République habituellement fermés au public, elles sont un indicateur d'une certaine actualité du patrimoine, *i.e.* de ce que le mot recouvre, de son évolution dans ses institutions, en un mot de sa performativité politique. On peut, dans ce cadre, s'interroger sur l'opportunité d'associer le patrimoine à l'idée de citoyenneté, c'est-à-dire de faire valoir le patrimoine comme un lieu d'expression de la citoyenneté : de quelle conception de la citoyenneté est-elle l'expression ; à quelle actualité de la notion de patrimoine réfère-t-elle ?

Le texte officiel produit à cette occasion, et disponible sur le site des Journées du Patrimoine,[3] donne quelques éléments de réponse. À partir de l'idée que les lois françaises sur les monuments historiques (loi de 1887 et loi de 1913) consacrent leur double valeur d'art et d'histoire, il pose que « le patrimoine est à la fois un symbole de la citoyenneté française et un lieu où elle peut trouver à s'exercer et à se renforcer ». Cette double dimension, de symbole et de matrice de la citoyenneté, est développée dans les deux premières parties :

- symbole d'une citoyenneté patrimoniale. Celle-ci s'origine bien évidemment dans la Révolution française et se déploie du national au local : selon un double mouvement d'appropriation par la nation française des monuments de la monarchie et de désignation de son ascendance mythique (la Gaule), et d'institution à l'échelon local des symboles et lieux (l'école, la mairie, le monument aux morts) chargée de diffuser et relayer le principe d'une « identité nationale ».
- matrice (« enjeu d'exercice de la citoyenneté ») : l'argument est porté *via* le constat que « le patrimoine culturel est l'un des domaines où se mobilisent le plus

[2] « Les concepts ne nous attendent pas tous faits, comme des corps célestes. Il n'y a pas de ciel pour les concepts. Ils doivent être inventés, fabriqués ou plutôt créés, et ne seraient rien sans la signature de ceux qui les créent » (Deleuze et Guattari, 1991/2005, p. 11).

[3] http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/Edition-2016/Theme.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

> en France le bénévolat et l'engagement associatif » : et de citer un certain nombre d'associations nationales (Maisons paysannes de France, Demeures historiques, Vieilles maisons françaises…) qui témoignent d'un « engagement civique », d'insister sur le rôle incitatif de la Fondation du patrimoine, et de souligner le rôle du cadre scolaire et périscolaire dans la formation « de jeunes citoyens soucieux de la préservation du cadre de vie et du patrimoine communs ».

Jusqu'ici rien de nouveau sous le soleil, pourrait-on dire, en tant qu'est tracée une corrélation entre patrimoine, nation et citoyenneté : le patrimoine est un liant (parmi d'autres) mis en œuvre par l'État grâce auquel la nation (le principe national) agit comme opérateur d'agrégation des personnes. Cependant, une troisième section clôt ce texte qui semble opérer un glissement dans la notion même de citoyenneté. En effet la citoyenneté trouverait à s'exprimer dans les actions de préservation des patrimoines naturels et paysagers : « Les espaces et les sites naturels, les paysages d'exception, reconnus comme éléments constitutifs du patrimoine national sont de véritables sources d'inspiration renouvelée pour l'engagement éco-citoyen ». Ainsi la citoyenneté prend une dimension supplémentaire : elle devient éco-citoyenneté, en sorte que la figure de la nature, *i.e.* de l'environnement[4], prend le pas sur la figure de la nation. Si cette nouvelle figure témoigne d'une sensibilité renouvelée à l'égard du territoire de la nation, conçu comme un cadre de vie dont il faut assurer la durabilité, sa mise en forme le doit aux actes internationaux de prise de conscience des questions environnementales qui jalonnent nos quarante dernières années : en premier lieu, le sommet de la Terre à Rio en 1992, l'adjonction, la même année, de la notion de « paysage culturel » à la convention de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, et, plus récemment, des textes relatifs « à la transition énergétique et à la croissance verte »[5]. Mais le point le plus notable est qu'elle trouve sa justification dans la convocation, comme personne morale, des « générations futures » à l'égard desquelles on (la nation ?) reconnaît avoir une responsabilité collective : une « responsabilité collective de conservation et de bonne gestion des espaces et paysages qui ont été légués aux générations présentes et dont les générations futures seront bientôt les titulaires ».

Ainsi, le texte officiel des Journées du Patrimoine paraît acter une évolution que j'ai désignée comme étant une caractéristique du patrimoine aujourd'hui, soit sa déclinaison au sein d'une « topique du vivant » (Tornatore 2010, 2014). On peut résumer cette évolution à une série de déplacements ou d'extensions qui affectent les deux termes de la relation considérée : d'une conception statutaire de la citoyenneté inscrite dans le droit, quasi naturalisée, à une conception tout aussi statutaire, mais insistant sur la nécessité d'une « citoyenneté active », c'est-à-dire qui doit sans cesse être réaffirmée et mise en œuvre, et donc être placée sous le signe de l'engagement ; de la nation à la nature (ou à l'environnement) ; du collectif national aux générations futures ; des gestes citoyens aux gestes éco-citoyens, *i.e.* les « bonnes pratiques » relatives à l'empreinte humaine sur la nature.

[4] Sur l'institutionnalisation de l'environnement, voir Charvolin 2003.

[5] On pourrait ajouter, même si elle n'est pas mentionnée, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro (2005), en tant qu'elle lie explicitement, dans son article 8, environnement, patrimoine et cadre de vie.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

## 2 ... à la ZAD

Force est cependant de prendre la mesure d'un « grand écart de la citoyenneté » : le mot et la notion peuvent aujourd'hui désigner des situations *a priori* radicalement opposées. Une situation exemplaire de la difficulté que rencontre cette désignation est celle du conflit qui s'est noué autour du projet de déplacement de l'aéroport de Nantes au nord de la ville et qui a fait preuve d'une inventivité politique remarquable en donnant naissance à une forme nouvelle en France, la « zone à défendre », en l'occurrence la « ZAD de Notre-Dame-des-Landes ». Voilà plus de quarante ans que le projet a été formulé et qu'il a suscité d'emblée une opposition tenace de la part d'agriculteurs, d'associations et d'élus locaux qui en contestaient le bienfondé, mais c'est à partir de 2007-2008 que le territoire prévu pour l'implantation du futur aéroport, progressivement vidé de ses habitants, a été réinvesti par des militants anarchistes et/ou partisans de l'action directe[6], des personnes venues de divers horizons contestataires, occupant les maisons et les terres abandonnées, y construisant des cabanes, et se joignant ainsi aux opposants dits « historiques ». Cette alliance s'est concrétisée, et a trouvé une audience telle qu'elle a structuré la dynamique oppositionnelle, dans la résistance et la solidarité exceptionnelles à la tentative d'évacuer la zone par d'impressionnantes forces de la République en novembre-décembre 2012, et dans l'échec retentissant de cette opération, curieusement nommée opération César. À résumer la situation[7], on peut dire qu'au départ, il y a une résistance à un projet d'aménagement du territoire jugé « inutile et imposé », de surcroît écologiquement condamnable puisqu'il aboutirait à la destruction de 1650 hectares de bocage et de zones humides miraculeusement préservées et, avec elles, de nombreuses espèces animales et végétales protégées. Mais avec l'arrivée des « occupant.e.s », la lutte contre l'aménagement imposé s'est transformé en la construction « d'une autre réalité » (Collectif 2015) fondée sur la recherche d'une moindre dépendance à l'égard, sinon du rejet de l'État et du capitalisme, en sorte que la lutte contre l'aéroport est devenue une lutte contre « le monde » de l'aéroport. La ZAD est alors, très concrètement et explicitement, le renversement en Zone à Défendre d'une Zone d'Aménagement Différé[8] : dans cette zone déclarée libre et autonome, considérée comme « un espace perdu de la République », s'y cristallisent le refus de l'aménagementisme technocratique et d'État, le rejet de la démocratie représentative ainsi que celui du rapport instrumental à la nature, et s'y expérimente totalement, ou radicalement, en particulier avec la pratique de la démocratie directe et de la recherche de consensus, une nouvelle façon d'habiter le territoire, et en somme de faire monde dans une nouvelle manière d'être au monde.

[6] C'est-à-dire une action qui, devant une situation problématique, n'en passe pas, pour sa résolution, par les lieux conventionnels de l'action politique (Collectif 2015).

[7] Voir en particulier le récit journalistique d'Hervé Kempf (2014), mais aussi et surtout une importante écriture de l'intérieur, témoignant d'une forte réflexivité : outre nombre de brochures, une revue : *Lèse Béton*, un site Internet : http://zad.nadir.org/, deux ouvrages par le collectif Mauvaise Troupe (2016a et b), et l'ouvrage collectif : *ZAD partout* 2013. Il s'agit de la situation en 2016. On sait ce qu'il s'ensuivra : l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018, la destruction en avril et mai de la même année, par les forces gouvernementale, de près de la moitié des habitats légers de la zone, l'imposition d'une forme de normalisation qui videra la zone d'une bonne moitié de ses habitant.e.s. L'expérience zadiste néanmoins se poursuit. Voir en particulier Collectif Comm'un 2019, Bulle 2020.

[8] Élément remarquable de langage de technocrate aménagementiste : c'est une zone prévue à un aménagement à échéance programmée de telle manière à sensibiliser la population concernée au fait qu'elle devra vider les lieux. Le gel du site a paradoxalement conduit à sa préservation écologique et environnementale, donnant ainsi plus de poids à l'argument écologique de l'opposition au projet.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

Dans l'écriture de l'expérience en train de se vivre, le collectif Mauvaise Troupe (2016b) exprime cette évolution remarquable par la graphie de ZAD en minuscules, visant la transformation de l'acronyme en nom commun. Le mot d'ordre « défendre la ZAD », titre d'un petit livre publié par la Mauvaise Troupe (2016a), peut être lu comme une injonction définitivement alternative à celle de la « défense de la société » et qui porte la mise en cause de la société en tant qu'elle n'est, pour suivre l'analyse du Comité invisible (2014, p. 173*sq*), qu'une fiction de gouvernement. En même temps, « défendre la ZAD », c'est assurer la possibilité de sa dissémination (voir le slogan : « sème ta ZAD »), quand bien même chaque expérience serait toujours en danger d'être interrompue par la puissance publique. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes est l'expérience inaugurale la plus emblématique, et peut-être la plus avancée, du phénomène ZAD. Au cours des dernières années, des expériences de ce type, se reconnaissant ou non sous la désignation de ZAD, ont proliféré comme autant de mouvements de contestation de projets d'aménagement (contre une retenue d'eau à Sivens, contre un site d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, contre un Center Park à Roybon… voir Camille 2015) dont la dimension politique dépasse largement le caractère *a priori* local de la mobilisation. La preuve en est de la volonté du gouvernement de les éradiquer du territoire national. En 2012, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, ne qualifiait-il pas de kyste l'expérience de Notre-Dame-des-Landes en tant qu'elle mettait en danger l'intégrité de la société et de la nation[9] ?

Les ZAD sont des expériences à plusieurs dimensions – politique, sociale, économique, écologique, etc. – enchevêtrées et, de ce fait, telles des objets-frontière, elles agrègent des personnes aux motivations très diverses. Ce sont aussi des expériences singulières au sein de l'ensemble des mouvements de protestation qui se sont développés depuis la fin de la dernière décennie, depuis le « printemps arabe » jusqu'au mouvement des places, en passant par *Occupy Wall Street*. Le point intéressant, que j'ai déjà évoqué, est que le commun qui en est issu ou du moins qui y est travaillé (Nicolas-Le Strat 2016) procède de l'agrégation de ces intérêts particuliers dans un projet politique total au service de la construction d'un « autre monde possible ». Si on tient compte du point de départ, des problèmes d'usages de l'espace, d'aménagement du territoire, de services publics (Forêt 2014), ou encore des questions écologiques, ces expériences pourraient être comprises dans le cadre général de ces mobilisations que l'on dit aussi citoyennes, c'est-à-dire procédant de la cristallisation et de la thématisation en commun d'un problème selon une dynamique *bottom up*, de l'expérimentation du pouvoir d'agir et de la recherche des modalités de fondation de la « démocratie réelle ». Pourtant, jusqu'à quel point peut-on les dire en ce sens « citoyennes » ? Une tendance repérée est celle du recours de plus en plus fréquent à la désobéissance civile, du caractère extra-légal des formes d'action dans lesquelles ces mouvements s'engagent (Ogien & Laugier 2011 et 2014, Cervera-Marzal 2016[10]). Ce faisant, elles interrogent et mettent à l'épreuve l'idéal et le fonctionnement démocratiques de nos sociétés. Elles contestent en particulier le modèle de la démocratie représentative et du gouvernement

[9] « Il est hors de question de laisser un kyste s'organier, se mettre en place, de façon durable, avec la volonté de nuire avec des moyens parfois dangereux » (Mauvaise Troupe 2016a p. 17)

[10] L'analyse d'A. Ogien et S. Laugier est focalisée principalement sur les mouvements d'occupation des places, tandis que M. Cervera-Marzal propose une réflexion à partir du développement de l'hacktivisme, du phénomène « zad » et des collectifs de désobéissance civile (squats de Droit au logement, faucheurs volontaires…).

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

par majorité – en tant qu'il n'aurait pas fait advenir véritablement la démocratie – et poussent vers une recherche de la démocratisation de la démocratie. Ainsi se révélerait un clivage net entre des positions jugées incommensurables, dont rendrait compte le rejet d'un côté comme de l'autre du qualificatif « citoyen » : les uns estimant qu'un point de non-retour est franchi qui interdirait son usage à propos d'actions illégales ou jugées antidémocratiques ; les autres jugeant que le mot, pris dans « les rets d'une pensée stato-centrée, institutionnelle et/ou normative »[11] serait irrécupérable et ne permettrait pas de penser les engagements et les attachements dont ces expériences témoignent.

La complexité de la situation à Notre-Dame-des-Landes interdit cependant les assertions définitives. Il est certain qu'un.e « habitant.e-occupant.e » de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ne se reconnaîtra pas dans la désignation comme citoyenne de l'action dans laquelle il ou elle est engagé.e ; pour autant, le mouvement anti-aéroport comporte plusieurs composantes, dont une composante dite « citoyenniste » (Kempf 2014 : 99, Mauvaise Troupe 2016b : 154) qui ne serait pas à confondre avec la composante « zadiste », lesquelles ne sont pas étanches et font plus que coexister dans la lutte. Ainsi que l'écrit La Mauvaise Troupe, elles composent ensemble et font circuler du commun :

> « L'habitude de fonctionner ensemble sur le terrain continue de rayonner dans les mois qui suivent les expulsions. Il n'est plus alors question de simple juxtaposition bienveillante des registres, mais, dans certains moments de grâce, d'un niveau supérieur d'élaboration commune » (Mauvaise Troupe 2016b : 171).

Autrement dit, dans l'expérience de la lutte « contre l'aéroport et son monde », les dimensions citoyennes et radicales trouvent à se conjuguer et ainsi contribuent à élargir sinon à ré-envisager le sens même de la citoyenneté. Dès lors, cette situation, par rapport à la première, pose une double question ou, si l'on veut, une question aux dimensions indissociablement politiques et méthodologiques. Il s'agit, d'une part, de reposer les modalités de définition de la notion de citoyenneté : on peut suivre ici l'approche anthropologique de Catherine Neveu et Marion Carrel, selon qui la citoyenneté ne peut être définie *a priori* et ne peut être saisie qu'à travers des actes, et ce de manière à faire la différence entre des comportements définis comme des comportements de citoyens (*i.e.* des comportements attendus en tant qu'ils seraient attachés à un statut[12]) et des pratiques par lesquelles des personnes ou des collectifs se constituent en sujets politiques, « au-delà des statuts et des positions sociales » (Carrel & Neveu 2014 : 19), et font valoir ainsi une pragmatique de la citoyenneté. Il s'agit, d'autre part, de prendre position en nouant la dynamique protestataire aujourd'hui (mouvements de protestation politique extra-institutionnelle, mobilisations dans les rues et sur les places, cyberactivisme, appels à la désobéissance, zones d'autonomie, expériences de décroissance, etc.) à l'expression d'une citoyenneté à la fois radicale

[11] Formulation empruntée à Catherine Neveu (communication personnelle).

[12] Comme le soulignent A. Ogien et S. Laugier (2014 : 64), « Être citoyen n'est pas un état ou un statut qui se mérite en démontrant une connaissance des manières conformes de l'exercer ».

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

et ordinaire : elle est faite d'actions engagées par des personnes qui revendiquent le droit de parler et d'agir au sein de leur espace d'existence, en se démarquant des formes conventionnelles de la contestation, à partir du sentiment que la démocratie n'en est pas encore réalisée, qu'elle est un chantier encore et toujours à engager et que ce chantier passe par l'invention de nouvelles pratiques de la politique.

## 3 Penser le patrimoine aujourd'hui

Pourrait-on envisager que la notion de patrimoine soit saisie dans une même sorte de grand écart, ce qui serait envisager la possibilité qu'une forme d'action patrimoniale puisse accompagner des expériences protestataires et/ou radicales, puisse se déployer dans un registre qui se démarque des formes conventionnelles de la relation au passé, de la temporalité et de l'attachement comme vecteur de continuité ? Patrimoine et citoyenneté soit, mais alors dans une perspective extra-institutionnelle, par conséquent ouverte aux expressions plurielles de la patrimonialité et de la citoyenneté. Répondre à cette question suppose de repérer les conséquences du déploiement de l'activité patrimoniale sous le signe du vivant.

Cette activité se singularise aujourd'hui dans deux traits singuliers : le glissement du paradigme de la conservation au paradigme de la sauvegarde (Micoud 1996, 2005) qui entérine l'ouverture sur le vivant ; le débordement des institutions patrimoniales et l'émergence d'une dynamique de « démocratie patrimoniale ». C'est sous l'impératif de sauvegarde, c'est-à-dire de garder vivant, que s'opère une jonction entre des préoccupations relatives à la culture et des préoccupations liées à la nature et à l'environnement. Si l'articulation du naturel et du culturel dans le patrimoine n'est pas nouvelle – en témoignent les notions de site et de paysage culturel –, le fait nouveau réside dans les évolutions conjointes de la saisie patrimoniale des deux ordres de « notre » réalité. Soit une dynamique d'anthropisation et d'anthropologisation : tel est, versant culture, le sens de l'extension du patrimoine matériel au patrimoine ethnologique et au patrimoine immatériel ; tel est le sens, versant nature, du passage d'une conception d'une nature sanctuarisée à une nature anthropisée, de la célébration d'une nature remarquable, extérieure à l'humain, à une nature ordinaire dont l'humain se considère partenaire sinon partie intégrante, avec laquelle il fait communauté (Di Chiro 2012).

Cette dynamique peut faire l'objet de deux lectures possiblement contradictoires. La première en minorerait les effets : que le patrimoine soit matériel ou immatériel, la raison patrimoniale reste toujours gouvernée par les institutions étatiques qui lui impriment une visée compétitive, l'inscrivent dans le registre de l'excellence et la mettent au service du marketing territorial[13], et participe d'une économie de l'enrichissement (Boltanski et Esquerre 2017) ; en outre, on peut toujours douter de la possibilité affirmée d'une réflexion en terme de « natureculture » (Latour 2015), tant est prégnante dans nos sociétés occidentales l'ontologie naturaliste (Descola 2005) et, en conséquence, profonde la séparation entre patrimoine culturel et patrimoine natu-

[13] Le cas de l'inscription du « repas gastronomique des Français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel en est exemplaire, tant il révèle une forme de récupération au service d'une compétition entre nations, instaurant une sorte de mondial du patrimoine (Tornatore 2012). Pour l'évolution jugée négative de la convention pour la sauvegarde du PCI, voir Khaznadar 2014.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

rel, du fait de leurs histoires et institutions respectives. La deuxième, que je suivrai ici, consiste à voir dans l'émergence d'une topique du vivant une nouvelle pensée du patrimoine, en somme une pensée contre-hégémonique, centrée sur deux motifs significatifs, étroitement liés, qui rompent avec le régime patrimonial conventionnel, occidentalocentré. D'une part, un changement de régime de temporalité en sorte que, au motif de la représentation du passé lisible dans le monument comme dans le lieu ou encore dans l'indice culturel folklorisé thématisé comme survivance, vient s'ajouter celui de l'attention présente à porter pour le futur : il s'agit moins de solder une perte et d'assurer une présence à un passé révolu que d'anticiper la perte et de maintenir « notre » présence dans un futur incertain. D'autre part, une présence aux êtres et aux choses qui comptent, davantage sur le mode de la proximité et de l'interdépendance que sur celui de la distance et de la séparation : l'étrangeté cède la place à la familiarité.

Le thème de la distance – et son corollaire, celui de la neutralisation patrimoniale – fonde la charge critique que Marc Guillaume (1980) lançait voici plus de trois décennies contre la politique du patrimoine ; il lui permet d'argumenter l'opposition entre la mémoire-conservation symbolique des sociétés traditionnelles et mémoire-conservation hétérologique des sociétés de la modernité construites sur les deux piliers de l'État et du capitalisme. C'est sur ce thème que, dans les années 1980, Bruno Latour (1988) explicite le déploiement de la rationalité scientifique comme rationalité capitaliste et la construction de la science comme modalité triomphante d'arraisonnement du monde. Ou encore, c'est sur la dénonciation de la mise à distance que l'activiste éco-féministe Starhawk « théorise » une forme d'action politique fondée sur l'invention de rituels collectifs, l'exploration d'un langage perdu de la magie et le fait de retrouver et de renouer des liens concrets aux choses, de « penser selon les choses » (Starhawk 2015 : 70) : vouloir supprimer la distance, c'est retrouver une forme de conscience, une « attention au monde et à ce qui le compose » qui a disparu et/ou qui a survécu en Occident, mais de manière clandestine, qu'elle appelle immanence. Or précisément, la critique de la mise à distance, comme lieu de manipulation et de domination ou comme désenchantement et rationalisation du monde[14], connaît un renouveau aujourd'hui dans la perspective de repenser les relations aux êtres animés et inanimés[15], à laquelle ne peut être indifférente la réflexion sur l'opérativité du patrimoine aujourd'hui.

Mais qu'est-ce qu'aujourd'hui, aujourd'hui ? Réfléchir à l'opérativité du *patrimoine-aujourd'hui* conduit à confronter le motif du vivant au motif de l'Anthropocène (Bonneuil & Fressoz 2013) – à l'inscrire dans une « anthropocénologie »[16]. Je considère préalablement quatre aspects de cette nouvelle caractérisation, non encore officielle, de notre époque (au sens géologique du mot) : sa signification scientifique à savoir qu'elle pointe le fait que l'humain est devenu une force géologique, c'est-à-dire un agent de la transformation irréversible de la biosphère ; sa profonde ambiguïté sur un plan éthique : au moment même où l'humain est considéré dans sa puissance, il se

[14] Voir par exemple la critique de la théorie du deuil de Vinciane Despret (2015).

[15] Voir les travaux sur la pensée spéculative et les nouvelles revendications de réalisme qu'elle incarne : Debaise et Stengers 2015, Multitudes 2016.

[16] Voir Haeringer et Tornatore à paraître.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

la voit retirée puisqu'il a déclenché des processus devant lesquels il risque fort d'être impuissant ; sa grande indigence politique, car pointant l'indistinctement l'humanité, oblitère le fait que la transformation est historiquement le fait d'une petite partie de l'humanité, dont pâtit le reste c'est-à-dire la plus grande partie de l'humanité : en ce sens l'Anthropocène est à la fois un Capitalocène (Moore 2014) et un Occidentalocène ; enfin la possibilité de son propre dépassement, sur un plan ontologique, dès lors que l'on considère que le futur de l'espèce humaine tient aux destins liés, mêlés, entrecroisés, embrouillés des « puissances biotiques et abiotiques de la terre »[17]. Bref, voilà sans doute une caractérisation paradoxale et discutable, mais qui cependant a cristallisé l'émergence d'un nouveau domaine de recherche, sans doute un peu fourre-tout, les « humanités environnementales », et un commun intérêt à dépasser le partage entre une nature physique et une culture humaine et à penser notre nouvelle époque sous l'angle des « ontologies interconnectées »[18] et qui accompagne des approches et des expériences qui remettent en question la possibilité de pallier aux problèmes créés par le capitalisme par une simple sensibilisation aux questions écologiques (développement durable, croissance verte, capitalisme vert, croissance raisonnée) et qui invitent à s'engager dans un mode de vie alternatif, à agir pour un autre monde[19].

## 4 Des patrimoines citoyens : vers un modèle contre-hégémonique

Je fais l'hypothèse que le développement d'une activité patrimoniale extra-institutionnelle peut favoriser une forme citoyenne de l'engagement patrimonial. Sous le vocable « d'action, de contribution ou de participation citoyenne », il s'agit d'interroger l'intensité, la singularité voire l'autonomie des dynamiques ou ascendantes ou horizontales : dans quelle mesure et selon quelles modalités peut-on dire que des actions patrimoniales s'apparentent à ces formes de mobilisations protestataires que l'on dit parfois citoyennes, ou qui interrogent et mettent à l'épreuve l'idéal et le fonctionnement démocratiques de nos sociétés ? Répondre à cette question suppose de faire la part entre deux modalités d'action ou de participation (au sens de prendre part). En effet, la participation citoyenne dans et par le patrimoine peut être envisagée selon deux pôles, l'un constitué par les formes de collaboration que des personnes ou des collectifs peuvent nouer avec les institutions patrimoniales (à vocation de connaissance, telle que l'Inventaire), l'autre par les actions qui se singularisent, s'affranchissent des autorités scientifiques ou institutionnelles. Le premier pôle, appuyé sur la distinction amateur/professionnel, reproduit le modèle des sciences dites « citoyennes » ou « participatives », reposant sur l'association d'amateurs aux spécialistes et aux scientifiques des sciences naturalistes de plein air, pour co-construire des connaissances (Charvolin *et al.* 2007). Le deuxième pôle procède de l'idée qu'à la différence des sciences naturalistes, l'activité patrimoniale peut s'exercer indépendamment ou à côté des institutions patrimoniales qui fonctionnent en régime scientifique ou en

[17] Haraway 2015b : 70. Donna Haraway propose Chthulucène pour désigner notre époque, empruntant à Lovecraft (dans une nouvelle publiée en 1928) la figure de Cthulhu, un monstre humanoïde à tête de seiche. Elle fait de Chthulu une créature chtonienne élémentaire qui donnerait alors son nom « à un temps qui a été, qui est toujours et qui pourrait encore être » (*ibid.* : 43 ; voir également Haraway 2015a).

[18] Portail des humanités environnementales : http://humanitesenvironnementales.fr/,

[19] Le « pari de la décroissance » (Latouche 2006) est la pierre de touche de cette exploration de solutions alternatives au monde formaté par le capitalisme.

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

se déployant au sein de forums hybrides ou d'arènes délibératives. Aussi la deuxième manière de traiter d'une citoyenneté par le patrimoine vise-t-elle le dépassement de l'opposition amateur/professionnel en tant que cette opposition institue une autorité et par conséquent un pouvoir de disqualifier. Dire d'un patrimoine qu'il est citoyen ou d'une action patrimoniale qu'elle est citoyenne, c'est pointer la réelle singularité voire la radicalité du geste : une problématisation, une prise de parole, une inventivité, une volonté de participation, de contestation, une action en commun, le surgissement d'un public (au sens de John Dewey) devant un problème à résoudre, etc., et considérer qu'elle a sa place à l'égal des gestes accomplis dans un cadre institutionnel.

Symétriquement, on doit tenir compte de l'impact des situations sur les mots. Mobiliser « patrimoine » et « citoyen » ou « citoyenneté » réside dans le fait de les sortir de la structure de relations signifiantes dans laquelle ils sont respectivement plongés. La fidélité aux situations impose de dénouer des liens de signification pour en élaborer d'autres – tout en restant en deçà des limites au-delà desquelles c'est le mot qui détourne et trahit la situation. Un modèle contre-hégémonique ou non-institutionnel du patrimoine suppose au moins une triple réévaluation d'une politique de même nom. Premièrement, devant l'Anthropocène, une politique du patrimoine est une *politique de l'héritage* au sens où chaque génération doit gérer autant les êtres positifs que les êtres négatifs (des déchets nucléaires par exemple) que les générations précédentes lui ont légués. Les politiques patrimoniales ont certes toujours été des opérations de sélection, de tri de ce qu'il faut garder et de ce qu'il faut abandonner, de manière à mettre l'accent, pour une raison ou pour une autre, sur ce qui compte. Les placer sous le signe de l'héritage consiste à les réévaluer dans la perspective d'instaurer une nouvelle politique du temps consistant à se rendre responsable de ce dont nous héritons, à travailler à instaurer des choses et des êtres qui comptent, et à être comptable de ce que nous léguons. Deuxièmement, une politique du patrimoine est une *politique de l'attention*. Isabelle Stengers (2009) propose de « renouer avec l'art de faire attention », c'est-à-dire de prendre le contre-pied « du droit de ne pas faire attention » qui s'est imposé au nom du progrès et de la croissance (Stengers 2009). Quand Yves Citton (2014) plaide pour une écologie de l'attention : face aux sollicitations de toutes parts et au risque de dispersion de notre attention, il faut la remobiliser sur ce qui aujourd'hui importe : soit les autres, *i.e.* les multiples formes de la différence humaine et autre qu'humaine, et les défis environnementaux de notre temps. Troisièmement, une politique du patrimoine est une *politique qui ne gomme ni n'élude les conflits et, par conséquent, l'irréductibilité du dissensus dans le politique, le social ou le culturel* : contre l'hégémonie du modèle patrimonial dominant orienté sur la pacification des relations pétries de bons sentiments universalistes, autour de biens considérés comme communs, un modèle patrimonial contre-hégémonique donnerait toute leur valeur au pluralisme, aux frottements, aux aspérités sociales et se relierait directement aux antagonismes inhérents à toute société (Mouffe 2014).

## 5 Radicalité patrimoniale

On pourrait, pour conclure ce bref texte, reprendre l'exercice de départ – consistant à essayer de voir de la citoyenneté dans des expériences qui sont tellement éloignées de ou en rupture avec le monde qui a formaté cette notion qu'on peut toujours douter

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

de sa pertinence – et s'interroger sur ce que l'expérience de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes peut contenir en matière d'actions qui contiendraient une intention patrimoniale. Même s'il y a effectivement dans cette expérience un patrimoine naturel, un patrimoine paysager ou un territoire rural à préserver, on peut la passer au filtre de la conception contre-hégémonique que j'ai proposée : il y a bien de l'attention, un surcroît d'attention aux êtres, humains et non-humains, animés et inanimés qui peuplent la zone, comme il y a bien un souci constant de laisser s'exprimer toutes les différences sans vouloir chercher à les résoudre ni dans un point de vue dominant ni dans un consensus factice. Quant à l'idée d'héritage, elle transparaît dans la temporalité qui s'y énonce et que travaillent ses collectifs : le temps des ZAD – le temps que ses habitant.es y font – est un temps qui se cherche au fur et à mesure que l'expérience se déploie et dont on peut se demander s'il n'est pas en rupture avec le temps linéaire de la modernité occidentale ; c'est le temps d'une expérience qui s'énonce, s'écrit et se pense en même temps qu'elle se vit : autrement dit, dans la ZAD, il se construit ou s'invente un passé dans la pratique de l'habiter et de la territorialité, il se fait l'expérience de l'enracinement dans l'enchevêtrement ; c'est en somme un temps replié sur lui-même, au regard duquel prend sens singulièrement l'aphorisme de René Char : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (Char 1962 : 99).

Tout récemment Marie José Mondzain (2017) s'est élevée contre la confiscation des mots et particulièrement celui de radicalité. Comment, dans « leurs » mains, pouvait-il autant renvoyer à l'ignoble des attentats kamikazes qu'à la force révolutionnaire et l'énergie politique de celles et ceux qui espèrent qu'un autre monde est possible ? De la même manière, quand bien même cela serait compromis par la force des liens noués par les institutions du ou au service du capitalisme néo-libéral, il restera toujours à se demander s'il faut « leur » laisser les mots ou bien s'efforcer de les ramener à soi, de les rendre à de nouvelles significations. En cela aucun exercice n'est vain, quelle que soit son issue dès lors qu'on le confronte à des situations qui portent les germes des mondes alternatifs. C'est ainsi qu'il faut considérer la référence ici à l'expérience radicale de la ZAD : elle est ce qui force à penser au-delà de nos catégories.

## Références bibliographiques

Barbe, Noël (2019), « Pour une anthropologie plébéienne et pragmatiste du patrimoine », *In Situ. Au regard des sciences sociales* [En ligne], 1 | 2019. DOI : https://doi-org.bibelec.univ-lyon2.fr/10.4000/insituarss.485

Boltanski Luc ; Esquerre Arnaud, *Enrichissement. Une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2017. DOI : https://doi-org.bibelec.univlyon2.fr/10.4000/gradhiva.3354

Bonneuil, Christophe ; Fressoz Jean-Baptiste, *L'événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Le Seuil, 2013.

Bulle, Sylvaine, *Irréductibles. Enquête sur des milieux de vie. De Bure à Notre-Dame-des Landes*, UGA Éditions, 2002.

Camille, *Le petit livre noir des grands projets inutiles*, Paris, Le passager clandestin, 2015.

Carrel, Marion ; Neveu, Catherine (2014), « Pour un renouvellement des approches sur la citoyenneté », *in* Carrel Marion ; Neveu, Catherine (dir.), *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, p. 5-28.

Cervera-Marzal, Manuel *Les nouveaux désobéissants : citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

Char, René (1975 [1962]), « Feuillets d'Hypnos », *in* Char, René, *Fureur et mystère*, Paris, Gallimard, p. 81-143.

Charvolin, Florian, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

Charvolin, Florian ; Micoud, André ; Nyhart Lynn K. (dir.) (2007), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube.

Citton, Yves, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Le Seuil, 2014.

Collectif (2016), *C'est quoi la ZAD ?*, Éditions Tout mais pas l'indifférence.

Collectif Comm'un (2019), *Habiter en lutte. Zad de Notre-Dame-des-Landes. Quarante ans de résistance.* Paris, Le passager clandestin.

Collectif Mauvaise Troupe (2016a), *Défendre la ZAD*, Éditions de l'Éclat.

Collectif Mauvaise Troupe (2016b), *Contrées. Histoires croisées de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*, Éditions de l'Éclat.

Comité invisible, *À nos amis*, La Fabrique, 2014.

Deleuze, Gilles ; Guattari Félix, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Éditions de Minuit, 1991/2005.

Despret, Vinciane (2015), *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*, Paris, La Découverte,

Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris Gallimard, 2005.

Di Chiro, Giovanna (2012 [1996]), « La nature comme communauté. La convergence de l'environnement et de la justice sociale », *in* Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, p. 121-153.

Foret, Catherine, *Quand les mobilisations citoyennes interpellent l'action publique. Les conflits territoriaux comme « apparition de la démocratie »*, Lyon, FRV 1000, Communauté urbaine du Grand Lyon, 2014

Guillaume, Marc, *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980.

Haraway, Donna (2015a), « Anthropocène, Capitalocene, Plantationcene, Chtulucene : Making Kin », *Environmental Humanities*, vol. 6, p. 159-165.

Haraway, Donna (2015b), « Sympoièse, sf, embrouilles multispécifiques », *in* Didier Debaise et Isabelle Stengers (dir.) *Gestes spéculatifs*, Dijon, Les presses du réel, p. 42-72.

Haeringer, Anne-Sophie ; Tornatore, Jean-Louis (dir.) (2022), *Héritage et anthropocène. En finir avec le patrimoine*, Nancy, Arbre bleu éditions.

Khaznadar, Cherif (2014), *Alerte : patrimoine culturel immatériel en danger*, *International de l'imaginaire*, nouvelle série, n° 29, bilingue, Paris, Babel, Maison des cultures du Monde.

Kempf, Hervé, *Notre-Dame-Des-Landes*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

Latouche, Serge, *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard, 2006.

Latour, Bruno (1988), « Le grand partage », *Revue du MAUSS*, n° 1 (ns), p. 27-64.

Latour, Bruno, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015. *Multitudes* (2016), « Matières pensantes », n° 65, p. 34-118.

Micoud, André (1996), « Musée et patrimoine : deux types de rapport aux choses et au temps », *Hermès*, 20, p. 115-123.

Micoud, André (2005), « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », *in* Barrère, Christian ; Barthélemy, Denis ; Nieddu, Martino ; Vivien, Franck-Dominique (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 81-96.

Mondzain, Marie José, *Confiscation. Des mots, des images et du temps*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017.

Mouffe, Chantal, *Agonistique. Penser politiquement le monde*, Paris, Beaux-Arts de Paris Éditions, 2014

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215

Moore, Jason W., *The Capitalocene, Part I : On the Nature & Origins of Our Ecological Crisis* ; *Part II : Abstract Social Nature and the Limits to Capital*, 2014, disponible en ligne : http://www.jasonwmoore.com/Essays.html.

Nicolas-Le Strat, Pascal (2016), *Le travail du commun*, Saint-Germain sur Île, Éditions du commun,

Ogien, Albert ; Laugier, Sandra (2011), *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte,

Ogien, Albert ; Laugier, Sandra, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.

Starhawk, *Rêver l'obscur. Femmes, magie et politique*, Paris, Cambourakis, 2015 [1982].

Stengers, Isabelle, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris, La Découverte, 2009.

Tornatore, Jean-Louis (2010), « L'esprit de patrimoine », *Terrain*, n° 55, p. 106-127.

Tornatore, Jean-Louis (2012), « Retour d'anthropologie : le "Repas gastronomique des

Français". Éléments d'ethnographie d'une distinction patrimoniale », *Ethnographiques.org*, n° 24, en ligne, https://www.ethnographiques.org/2012/Tornatore

Tornatore, Jean-Louis (2014), "*Words for Expressing What We Care About. The Continuity and the Exteriority of the Heritage Experience*", *in* Bondaz, Julien ; Graezer Bideau, Florence ; Isnart, Cyril ; Anaïs Leblon, Anaïs (dir.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations, transformations*, Berlin-Münster-Wien-Zürich-London, Lit Verlag, p. 31-54.

Tornatore, Jean-Louis (2019), « Pour une anthropologie pragmatiste et plébéienne du patrimoine : un scénario contre-hégémonique. *In Situ – Au regard des sciences sociales*, n° 1 [en ligne] https://journals.openedition.org/insituarss/449 *ZAD Partout. Zone à défendre à Notre-Dame-des-Landes. Textes et images* (2013), Montreuil, L'Insomniaque

Published in : Botea, Bianca ; Popescu-Jourdy, Dana (dir.), *Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statut et expérience*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004215, doi : 10.17184/eac.9782813004215